



NATURPARK
ÖEWERSAUER

Maison du Parc
15 rte de Lultzhausen
L-9650 Esch-sur-Sûre
Tél. 89 93 311 Fax 89 95 20
tessy.weiler@naturpark-sure.lu

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du comité «Naturpark Öewersauer» qui aura lieu le

**Vendredi, 23 juillet 2021 à 14.00 heures
dans la salle des fêtes à Eschdorf**


pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :


1. Approbation du rapport du comité du 21 mai 2021;
2. a) Approbation de l'avenant à la convention LEADER Eislek portant prolongation de la période jusqu'au 31.12.2022 ;
b) accord de principe d'adhérer à un futur groupe d'action locale (GAL) LEADER dans la région Éislek pour la période 2023-2029
3. Approbation de la convention adaptée « H2Only- Esch 2022 » ;
4. Discussion sur la fusion des Parcs Naturels ;
5. Informations sur les projets en cours ;
6. Droit d'initiative.

En cas d'empêchement nous vous prions d'informer l'administration du syndicat au téléphone 89 93 31 1 ou par mail reception@naturpark-sure.lu.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Esch-sur-Sûre, le 9 juillet 2021


Charles Pauly
Président


Tessy Weiler
Secrétaire

Extrait de la loi communale du 13.12.1988

Art.18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.